



HEURES OFFICIELLES POUR LES SENIORS H & F

Article 33 des Règlements Généraux du District

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
Journée de Championnat	SENIOR F A8	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	
	SENIOR F A 11	13H	13H	12H30	12H30	12H30	13H	13H	13H	13H	13H	
	Plage Horaire autorisée pour le club recevant Seniors F A8 et A11 Championnat et Coupes		10H à 15H	10H à 15H	10H à 14H30	10H à 14H30	10H à 14H30	10H à 15H	10H à 15H	10H à 15H	10H à 15H	10H à 15H
	SENIOR	Lever de rideau	13H	13H	12H30	12H30	12H30	13H	13H	13H	13H	13H
		Match principal	15H	15H	14H30	14H30	14H30	15H	15H	15H	15H	15H
Journée de Coupe	SENIOR F A8	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	
	SENIOR F A11	13H	13H	12H	12H	12H	13H	13H	13H	13H	13H	
	SENIOR	Lever de rideau	13H	12H30	12H	11H30	11H30	12H	12H	13H	13H	
		Match principal	15H30	15H00	14H30	14H	14H	14H30	14H30	15H30	15H30	15H30

HEURES OFFICIELLES POUR LES U6 à U11

HEURES OFFICIELLES POUR LES U13 - U15 - U15F - U17 - U18 F - U20

ART 8-3 Règlements sportifs Jeunes

Catégorie	Heures officielles	Horaires autorisés avec accord de tous les clubs et validation Commission
	Samedi	Samedi
U6 à U11	Début entre 12H30 et 15H30	10H30 à 12H

Catégorie	Heures officielles	Heures officielles	Plage Horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire Autorisée avec accord des 2 clubs et validation Commission	
	Samedi	Dimanche		Samedi	Dimanche
U13	14H		10H00- 11H 12H30 à 17H	11H15 à 12H	10h30 à 15h30
U15- U15F	15H		12H30 à 17H	10H30 à 12H	10h30 à 15h30
U17	15H30		12H30 à 18H	10H30 à 12H	10h30 à 15h30
U18F à 8	16H		12H30 à 18H	10H30 à 12H	10h30 à 15h30
U18F à 11			10h00	12h30 à 18h00	
U20	16H		12H30 à 18H	10H30 à 12H	10h30 à 15h30

Modalités de modification de l'horaire :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la « période verte » :

Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » :

A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive,

Pendant la « période rouge » :

La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.